

Hôtel du Département
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 50 00
n° de siret : 22740001700074

M. JEAN-PHILIPPE MONFORT
DIRECTEUR
SEML - Société de Gestion des Activités Touristiques de
La Clusaz
161, Place de l'Église
74220 LA CLUSAZ

Annecy, le 18 janvier 2021

Nos réf. : 2019-42-SCCJ-IP

Envoi R.A.R.

Objet : Contentieux Association de Défense de la Langue Française/Département

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à nos différents échanges, je vous confirme que les services du Département de la Haute-Savoie ont engagé les démarches nécessaires auprès de votre structure afin d'exécuter la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 4 juin 2020.

La Cour Administrative d'Appel de Lyon a, par un arrêt du 4 juin dernier, enjoint le Département de la Haute-Savoie à procéder à la récupération de la subvention versée au cours de l'année 2014 à la SEM de La Clusaz pour la manifestation « Le Radical Mountain Junior ».

Dans la perspective de l'exécution de cet arrêt, un titre de recettes d'un montant de 20 000€ a été émis à l'attention de la SEML - Société de Gestion des Activités Touristiques de La Clusaz.

Je reste à votre disposition pour tout échange sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Directeur du Pôle Affaires Juridiques,


Sébastien LEGER